



OFFICE CANTONAL DES POURSUITES

VENTE IMMOBILIÈRE

Le **vendredi 7 mai 2021 à 14 heures** aura lieu à Genève la vente aux enchères publiques de la **part de copropriété (6/16ème) n° 2201-1 de la parcelle n° 2201, commune de Vandoeuvres** inscrite au Registre Foncier au nom de Madame Danielle Marcelle MUSTER, route de Choulex 4, 1253 Vandoeuvres (débitrice).

Compte tenu du contexte sanitaire, le lieu des enchères sera communiqué ultérieurement aux personnes prenant part à la vente aux enchères.

Pour participer, les personnes intéressées sont tenues de s'inscrire auprès de la soussignée (par téléphone ou courriel à l'adresse zohra.kibboua@etat.ge.ch) d'ici au 23 avril 2021, faute de quoi elles se verront refuser l'accès et ne pourront pas prendre part à la séance d'enchères. L'accès à la salle des ventes sera donc limité aux seules personnes susceptibles d'enchérir.

Les personnes admises à la visite et/ou à la salle des ventes devront obligatoirement porter un masque (non fourni par l'Office) et décliner leur identité (pièce de légitimation à présenter), leur adresse et leur numéro de téléphone. Ces données ne seront utilisées qu'à des fins sanitaires et communiquées au médecin cantonal seulement en cas de contamination au Covid, afin de retracer la chaîne de transmission.

Désignation de l'immeuble

La vente porte sur la **part de copropriété (6/16ème) n° 2201-1 de la parcelle n° 2201, commune de Vandoeuvres.**

L'immeuble est situé chemin de la Cocuaz 44, commune de Vandoeuvres. Il consiste en la parcelle n° 2201, dont la surface totale est de 832 m², située en zone 5 (zone villa), sur laquelle sont érigés les bâtiments n° 253 (habitation à un seul logement de 117 m²) et n° 2257 (autre bâtiment de 10 m²). Il s'agit d'un chalet comprenant un sous-sol partiel et un rez-de chaussée. La distribution des pièces est la suivante :

Sous-sol : un local chaufferie et une cave.

Rez-de-chaussée : une entrée, une salle à manger, une cuisine ouverte, un salon, un petit bureau, quatre chambres et une salle de bains.

Description de la part de copropriété n° 2201-1 à réaliser aux enchères forcées :

Part de copropriété inscrite au Registre Foncier, soit la part de copropriété n°2201-1, valant 6/16 de la parcelle n° 2201 et appartenant à Madame Danielle Marcelle MUSTER.

(Les autres parts de copropriété inscrites au Registre Foncier sont les suivantes :

- la part de copropriété n° 2201-2 valant 5/16 de la parcelle 2201, appartient à Monsieur Michel MUSTER, chemin de la Cocuaz 44, commune de Vandoeuvres ;

- la part de copropriété n° 2201-4 valant 5/16 de la parcelle 2201, appartient à Madame Fabienne Ghyslaine MUSTER, chemin de la Cocuaz 44, commune de Vandoeuvres.)

Voir expertise pour plus de détails concernant la part de copropriété n° 2201-1.

Une visite unique est organisée par l'Office. Pour y participer, prière de s'annoncer au préalable à la soussignée, par téléphone ou courriel.

Estimations de l'Office

Pour la part de copropriété n° 2201-1 à réaliser :

Ci.....CHF 290'250.--

Pour mémoire, estimation de la parcelle n° 2201 :

Ci.....CHF 774'000.—

Délai de production : conformément à l'art. 73 f alinéa 1 ORFI, aucun nouveau délai de production n'est fixé.

AVIS

Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à partir du **14 avril 2021** à l'Office Cantonal des Poursuites (rue du Stand 46, 1204 Genève) au 1^{er} étage où chacun peut en prendre connaissance.

Les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières ont déjà produit à l'Office soussigné, dans le délai précédemment fixé pour les productions, leurs droits sur les immeubles (soit sur les **parts de copropriété n° 2201-1, 2201-2 et 2201-4** et/ou sur la **parcelle n° 2201** de la commune de Vandoeuvres), et sont invités à communiquer à l'Office, **au plus tard le 28 mars 2021**, le montant des intérêts de leurs créances échus jusqu'à la date de la vente aux enchères. Les intérêts échus jusqu'à la date de la vente aux enchères précitée, relatifs aux créances ordinaires ayant fait l'objet d'une saisie englobant la part de copropriété à réaliser seront calculés et mentionnés dans l'état des charges directement par l'Office des poursuites.

La vente est requise par des créanciers saisissants.

Genève, le 19 mars 2021

<http://ge.ch/opf/ventes>

OFFICE CANTONAL DES POURSUITES
Zohra KIBBOUA, juriste (Tel. : 022.388.91.40)